

---

**RÉPONSES D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO 11 DE LA FCEI RELATIVEMENT À LA  
DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À  
L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

**R-4008-2017**

---

**Application rétroactive de l'article 13.2.2.2**

**Question 1**

**Référence :**

- (i) B-0742, p. 4
- (ii) B-0742, p. 5
- (iii) B-0742, p. 8
- (iv) B-0742, pp. 9 et 10, tableaux 2 à 4
- (v) Guide des modalités d'application des mesures d'exemplarité de l'état, mars 2022.  
P. 11  
([https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/institutions/Mesures\\_exemplarite\\_Etat-PEV.pdf](https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/institutions/Mesures_exemplarite_Etat-PEV.pdf))

**Préambule :**

(i)

« La méthodologie qui a été préconisée par Énergir dans le cadre de ce mandat est un sondage quantitatif administré par la firme SOM en ligne et par téléphone du 28 avril au 24 mai 2022. Un échantillon de 2 549 clients actifs, impliqués dans la prise de décision en ce qui concerne les choix énergétiques ou les choix financiers de leur bâtiment ou supportant la décision, a été interrogé. Le questionnaire utilisé est déposé en annexe du présent document. »

(ii)

« Les résultats de ce sondage sont indéniables et permettent à Énergir de constater le rôle crucial du critère du coût de l'énergie lors de la prise de décision d'une source d'énergie de ses clients. Les répondants étant invités à se prononcer sur les critères qui influenceraient le plus leur

décision s'ils avaient à choisir une source d'énergie (toutes les sources étant disponible) indiquent spontanément le coût comme étant un facteur considéré (69 %).»

[Nous soulignons.]

(iii)

« Bien que pour un client consommant actuellement du gaz naturel, le frein au niveau de la modification de ses équipements ne soit pas une considération lorsqu'il choisit ou non de consommer du GNR, il n'en demeure pas moins que l'impact sur sa facture est très important pour ce dernier. Or, pour optimiser la demande volontaire, le prix du GNR doit se situer de façon compétitive avec l'alternative la plus répandue, l'hydroélectricité.

Les tableaux 2 à 4 montrent une estimation de la proportion des volumes d'Énergir affichant une position concurrentielle favorable face à l'électricité en fonction de différents scénarios de prix du GNR et en fonction de différents pourcentages de consommation de GNR. Il est bien entendu que tous ces volumes ne seront pas nécessairement convertis au GNR, mais les résultats obtenus permettent d'avoir un ordre de grandeur du potentiel des ventes. »

[Nous soulignons.]

(v)

« A) Date probable de mise en chantier : d'ici le 31 décembre 2030

- **Au moins 80 %** des BEC (en GJ ou kWhéq) sont assumés par une ou plusieurs **sources d'énergie renouvelable**.
- Le reste des BEC, **20 % ou moins**, est comblé par un ou plusieurs combustibles fossiles. »

### Questions :

- 1.1 La référence (i) indique que le questionnaire du sondage mené par SOM est présenté à l'annexe 1. L'étude de ce questionnaire permet de constater que plusieurs informations relatives à ce sondage ne sont pas rapportées dans la preuve. Veuillez produire les résultats complets du sondage tels que communiqués par SOM à Énergir.

### Réponse :

Énergir a réalisé ce sondage à la fin du printemps 2022. Suivant la demande de complément de preuve de la Régie, Énergir a utilisé des résultats de ce sondage afin de pouvoir répondre à la demande spécifique de la Régie en ce qui a trait à l'évaluation de la demande de la clientèle. Les autres informations qui se retrouvent dans ce sondage ont été obtenues pour des fins internes et n'ont pas encore été analysées en détail. À ce stade, Énergir estime donc

qu'il n'est pas requis ni utile de déposer l'ensemble des résultats du sondage. Il est cependant possible que ces informations soient utilisées dans le cadre de l'étape E du présent dossier.

- 12 Relativement à la référence (ii), veuillez confirmer que l'importance du coût dans les choix énergétiques des clients s'applique non seulement à l'arbitrage entre le GNR par rapport à l'électricité, mais également au GNR par rapport au gaz naturel fossile pour la portion de la consommation des clients qui n'est pas soumise à une exigence de carboneutralité.

**Réponse :**

L'importance du coût dans le choix énergétique des clients s'applique à toutes les situations. L'élément de comparaison dépend quant à lui du contexte de chaque client.

- 13 Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer sur quoi Énergir se base pour affirmer que la clientèle considère l'électricité comme l'alternative au GNR plutôt que le gaz naturel fossile.

**Réponse :**

Énergir ne limite pas l'alternative au GNR comme étant l'hydroélectricité, mais affirme que pour optimiser la demande, il doit être compétitif face à l'alternative renouvelable la plus répandue, soit l'hydroélectricité.

- 14 Relativement à la référence (iii), veuillez confirmer que pour un client qui ne change pas ses équipements, la comparaison entre le coût du GNR et l'électricité est peu pertinente dans son de consommer ou non du GNR.

**Réponse :**

La comparaison entre le coût du GNR et l'électricité peut être pertinente dans le contexte où un client évalue une conversion de sa source d'énergie.

- 15 Veuillez confirmer que la comparaison entre le coût du GNR et l'électricité est davantage pertinente lorsqu'un client désirant ou devant consommer une énergie renouvelable doit choisir ses équipements énergétiques.

**Réponse :**

Énergir confirme qu'il est raisonnable de penser que cette comparaison entre le GNR et l'électricité se fait davantage au moment du choix et/ou du remplacement des équipements énergétiques.

- 16 Veuillez présenter les résultats de la série de questions Q\_4 par segment de marché.

**Réponse :**

Veillez vous référer à la réponse à la question 1.1.

- 17 Veuillez indiquer quelle est la différence entre les segments affaires A, affaires B, affaires C et affaires GE de la variable Q\_SEGMENT.

**Réponse :**

Les segments sont basés sur des critères principalement axés sur le volume de consommation de la clientèle. De façon générale, le segment A concerne les volumes les plus importants et le segment C les volumes les plus petits. Le segment GE correspond à la clientèle grande entreprise.

- 18 Veuillez présenter les résultats aux questions Q\_11, Q\_12 et Q\_13 du sondage SOM par segment de marché.

**Réponse :**

Veillez vous référer à la réponse de la question 1.1.

- 19 Relativement à la référence (v), veuillez présenter un tableau additionnel (ci-après nommé « tableau 5 ») où le GNR représente 80 % de la consommation de gaz naturel.

**Réponse :**

Le tableau ci-dessous présente l'information demandée.

## Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017

Prix du GNR (\$/GJ)	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
10	29 439	461	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
15	5 536	333	36 137	1 026	6 707	797	6 144	576
20	-	-	3 739	324	783	494	311	78
25	-	-	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-	-	-
35	-	-	-	-	-	-	-	-

- 1.10 Veuillez présenter l'ensemble des hypothèses de prix et autres utilisées pour les fins de la préparation des tableaux 2 à 4 (iv).

**Réponse :**

Les tarifs retenus pour l'électricité sont ceux au 1er avril 2022. En ce qui a trait à la facture de gaz naturel, les tarifs de transport, d'équilibrage, de distribution et d'inventaires sont ceux en vigueur au 1er avril 2022. Le prix de la molécule de gaz naturel a été déterminé à 20,10 ¢/m<sup>3</sup> et le prix du SPEDE est de 6,21 ¢/m<sup>3</sup>. Par la suite, le prix de GNR pour lequel la facture de gaz naturel est équivalente à la facture électrique a été calculé pour chaque client. Cela permet ensuite de déterminer le nombre de clients et de volumes ayant une position concurrentielle avantageuse par rapport à l'électricité en fonction de différents prix de GNR.

- 1.11 Relativement à la référence (iv), veuillez indiquer si les tableaux 2 à 4 tiennent compte du coût des équipements. Sinon veuillez refaire ces tableaux ainsi que le tableau 5 en incluant ces coûts.

**Réponse :**

Les tableaux 2 à 4 ne considèrent pas le coût des équipements, car Énergir ne détient pas cette information. De plus, les clients n'ont pas forcément besoin de changer d'équipement pour consommer du GNR.

- 1.12 Relativement à la référence (iv), veuillez indiquer si les tableaux 2 à 4 tiennent compte des tarifs proposés au 1<sup>er</sup> octobre 2023. Sinon veuillez mettre à jour ces tableaux ainsi que le tableau 5 pour tenir compte de ces tarifs.

**Réponse :**

Étant donné que les tarifs n'ont pas encore été approuvés par la Régie, Énergir estime que les tarifs actuels restent la meilleure option pour présenter l'information la plus exacte possible. De plus, ne connaissant pas l'augmentation tarifaire d'Hydro-Québec en 2023, la meilleure base comparative reste l'année 2022.

1.13 Veuillez produire les tableaux 2 à 4 (iv) ainsi que le tableau 5 pour la clientèle biénergie.

**Réponse :**

Énergir veut tout d'abord préciser que les tableaux 2 à 4 de la référence (iv) considèrent les volumes des clients avant un passage à la biénergie. Aucune analyse n'a été faite sur les clients après un passage à la biénergie, car les hypothèses retenues en biénergie sont différentes de celles retenues pour produire les tableaux 2 à 4. Toutefois, à partir des cas types développés dans le dossier de la biénergie<sup>1</sup>, il est possible de déterminer le montant maximal de GNR (\$/GJ) qu'il est possible de facturer pour que la facture biénergie GNR reste avantageuse par rapport à l'électricité selon le type de client et la technologie adoptée.

Cas type (\$/GJ)	100% GNR		50% GNR		10% GNR	
	Fournaise	Chaudière	Fournaise	Chaudière	Fournaise	Chaudière
Petit UDT	(7)	2	(13)	4	(66)	20
Moyen UDT	11	33	22	67	111	334
Grand UDT	17	43	34	85	169	425
Multi 6		35		70		350
Multi 13		97		194		968

1.14 Relativement au tableau 4, veuillez ajouter une ligne présentant le nombre total de clients dans chacun des marchés et une ligne pour un prix du GNR égal au prix du gaz réseau.

**Réponse :**

Le tableau ci-dessous présente l'information demandée. En moyenne, le prix du gaz de réseau retenu est de 6 \$/GJ.

<sup>1</sup> R-4169-2021, HQD-E-01, Document 1, section 9.1.

Prix du GNR (\$/GJ)	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	Nbre	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
6	67 613	545	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
10	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
15	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
20	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
25	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
30	29 439	461	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
35	29 439	461	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
Total	142 159	597	48 118	1 057	8 064	3 807	6 637	577

1.15 Veuillez expliquer pourquoi le nombre de clients présentés dans le tableau 4 est plafonné à 44 075 et, le cas échéant, pourquoi le nombre de clients est plafonné dans les autres marchés également.

**Réponse :**

Le nombre de clients n'est pas plafonné. Il s'agit seulement du nombre de clients pour lequel à un prix de GNR donné, la facture de GNR est avantageuse par rapport à celle de l'électricité. Le plafond correspond à la ligne totale du tableau de la réponse 1.14.